



Québec, le 24 septembre 2015

Monsieur Claude Corbeil Maire de Saint-Hyacinthe, Et l'ensemble du conseil municial 700, av. de l'Hôtel-de-ville Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 5B2

Objet: Opposition à la démolition de la E.T. Corset

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs membres du conseil municipal,

Nous avons été informés des intentions de la Ville à l'égard du devenir de l'ancienne E.T. Corset, située au 1650-1700 boulevard Laframboise. La décision d'autoriser la démolition de la E. T. Corset, bâtiment industriel construit à la fin du 19ième siècle et situé sur une artère important de Saint-Hyacinthe, est plus que regrettable. Sur le site web de la Ville, on peut lire dans le mot du maire que Saint-Hyacinthe « cultive une vision du développement durable ». Saviez-vous que la réutilisation d'un tel bâtiment s'inscrit dans une pratique de développement durable ? Est-ce son simple état d'abandon qui justifie sa démolition ? Nous sommes convaincus qu'un bon projet de recyclage et de renforcement structural est toujours possible.

La Ville de Saint-Hyacinthe a la possibilité de faire preuve de leadership dans ce dossier. Le promoteur a le privilège de pouvoir construire un projet à cet endroit. En ce sens, la Ville devrait exiger du promoteur qu'il conserve et recycle l'édifice, et non modifier les règlements à la convenance du promoteur.

De plus, la Ville a un devoir de servir les citoyens. Action patrimoine est choqué de constater que lors de la dernière séance du conseil municipal, le 21 septembre dernier, les élus ont modifié la décision du comité de démolition qui permettait une démolition de la E.T. Corset conditionnelle à l'acceptation par les citoyens du changement au règlement d'urbanisme¹. En effet, suite à l'opposition des citoyens,



¹ Résolution 15-449, modification de la résolution numéro 15-316 afin de retirer les paragraphes 1, 2 et 3 des conditions exigées pour la démolition complète du bâtiment principal sis au 1650, boulevard Laframboise.

sans compter une pétition signée par plus de 250 individus, cette condition a tout simplement été retirée afin de permettre au propriétaire de procéder à la démolition. Peut-on douter de ce processus démocratique ?

Action patrimoine est un organisme qui célèbre ses 40 ans d'existence cette année. La multitude de dossiers étudiés nous rappelle qu'un ingrédient essentiel à tout bon projet est le **temps**. Pourquoi ne pas prendre le temps d'orienter le projet afin qu'il profite d'abord et avant tout à la Ville, à ses citoyens, et, surtout, qu'il s'inscrive dans une vision durable pour Saint-Hyacinthe? L'espace vacant laissé par la démolition de la Goodyear, démolie en 2014, se doit de rappeler que seul un projet de remplacement qualifié peut justifier la démolition d'un bâtiment empreint d'histoire.

Sincèrement.

Louise Mercier Présidente